

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 16 Absents : 13  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 031-213101181-20240213-D20240102-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2024/01 du 8 février 2024

**D. 2024/01-02 – INSTITUTIONS – Décisions de la Maire**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, CURIAL Sylvain, FORTIER Jean-Claude, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien.

**Absents :** ALIS Laure, ALONSO Christophe, BALLAND Sandrine, LABRUNE René, PILIPCZUK Gregory.

**Absents excusés :** MOINE Magali, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

**Pouvoirs :** ARNAUD Olivier à SAURA Olivier, DIU Sandrine à BINET Pascale, DUSSART Vincent à SIGAL Sandrine, LACALMONTIE Marie-Thérèse à BRUN Dante, LE GAC Valérie à ABAD-LAHIRLE Nadine.

*Les conseillers ont été convoqués le 1er février 2024 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

M. VERDEAU-BORNE Sébastien est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D. 2022/02-03 en date du 18 février 2022,

Madame la Maire informe le conseil qu'elle a pris les décisions suivantes, dûment publiées sur le site de la commune, après transmission en Préfecture :

DC 2023 07 06 – FL –Portant modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes de la médiathèque de la commune  
DC 2023 07 07 – FL – Contrat assurances pour les garanties responsabilité civile, protection juridique et dommage aux biens : l'offre de Groupama 13 BD de la république CS 532 12 005 Rodez pour un montant annuel de 13 462.04 Euros HT est acceptée. La durée du contrat est de 2 ans, du 01/01/2024 au 31/12/2025.

DC 2023 07 08 – FL – Virement de crédit n°2

DC 2024 01 01 – FL –Virement de crédit n°3

DC 2024 01 02 – FL –Tarif à l'occasion d'une journée Luge vendredi 16 février 2024 sur le plateau de Beille proposée par l'accueil de loisirs

DC 2024 01 03 – FL – Tarif sortie Learn Oc du mardi 20 février 2024 proposée par l'accueil de loisirs

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme*

*Au registre sont les signatures*

La Maire,

  
**Sandrine SIGAL**



*Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*